

Contrat d'assistance « services entreprises »

Chef d'entreprises, entrepreneurs, libéraux, artisans, commerçants, exploitants agricoles, votre quotidien est jalonné de textes, de réglementations. Vous devez diriger votre entreprise et prendre régulièrement des décisions et des options.

Vous confiez diverses missions à votre ou vos : experts comptables, comptables, centres de gestion, avocats, notaires, assureurs, banquiers, gestionnaires de patrimoine, fiscalistes, courtiers...

Comme dans toutes professions ces derniers vous apporteront des services et prestations quelquefois inégaux, souvent de bonne qualité. A vous de faire le lien entre eux. Selon la taille de votre entreprise vous serez en mesure de vous entourer des services de cadres expérimentés auxquels vous confierez la bonne orchestration de cet ensemble. Le plus souvent c'est vous, par défaut de moyens ou par volonté de ne pas augmenter les charges de votre entreprise qui assurerez ce rôle, en plus de tout le reste.

Ce contrat d'assistance a pour vocation de vous proposer, en externe, les services et accompagnements que vous n'avez pas afin de vous assister dans votre quotidien.

Dressons un rapide catalogue : fiscalité, juridique, contrats, comptabilité, social, patrimoine, retraite, prévoyance,... la liste est longue.

Evoquons quelques épisodes recensés du quotidien de tout entrepreneur :

- l'expert-comptable vous explique en avril ce que vous allez devoir acquitter d'impôts, aurait-il fallu prendre des décisions ou des options avant la fin de l'exercice fiscal ? Certainement.
- Votre banque vous facture des frais à n'en plus finir, vous propose un prêt, vous fait souscrire des contrats que vous avez déjà auprès de votre assureur. Vous avez un souscrit un plan d'épargne entreprise, sa gestion n'est pas mirobolante.
- Avez-vous correctement analysé vos dossiers d'assurances ? Bâtiments, responsabilité civile, perte d'exploitation, garanties homme clé, associés, mutuelle ...
- Vous avez acquis vos bâtiments professionnels ? SCI ? Quelle option fiscale ? Vous société d'exploitation acquitte un loyer à la SCI ? Vous le retrouvez dans votre déclaration d'impôts sur le revenu ? Tout ceci ne peut-il être optimisé ? Pourquoi pas un crédit bail ?
- Vous avez des prêts en cours ? Méritent-ils d'être analysés ?
- Dividendes, salaires, avantages en nature.. Meilleure option pour éviter de payer trop d'impôts ?
- Vous désirez emprunter pour développer votre entreprise ? Vous ne savez pas réaliser correctement un business plan ? Même réflexion pour créer votre entreprise ? Auprès de qui lever des fonds ? Votre étude de marché est-elle rigoureuse ? Quelle forme juridique retenir ?
- La liste peut-être encore développée.

Le contrat d'assistance proposé correspond à 4 heures de travail effectives.

Selon les sollicitations et interventions que vous nous demanderez, et si le temps que vous nous demandez de passer à vos côtés excède ces 4 heures, nous vous proposerons un devis complémentaire. Si nous devons nous déplacer pour vous rejoindre, où que vous soyez, nous vous facturerons le coût de notre déplacement. Si cet accompagnement souhaité réclame un travail mensuel régulier (principe du cadre de direction expérimenté en freelance), nous étudierons la meilleure manière de fonctionner.